Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Conflit avec garagiste et voiture qui tombe en panne

Par Visiteur

Le 29/12, ma voiture tombe en panne , je l'emmène au garage , je la récupère avec une facture de 255,63 euros que j'ai réglée aussitôt.Environ une semaine après,ma voiture retombe en panne je lui rends la voiture , le garagiste change quelques pièces et me réclame la somme de 190,76 euros que je ne règle pas de suite afin d'essayer ma voiture.
Deux semaines plus tard environ, idem, je retourne chez lui et voyant qu'il ne sait pas , je vais chez un autre garagiste qui fait les réparations pour 76,48 euros.
A ce jour ma voiture roule très bien .
N'ayant toujours pas réglé la facture de 190,76 euros le garagiste me menace de me mettre au service contentieux.
Dois-je payer cette facture dont la réparation n'a pas été efficace (pièces + main d'?uvre)
Dans l'attente d'une réponse , je vous remercie.
(facture des 2 garage à l'appui)

Par Visiteur

Bonjour,

En absence de toute décision judiciaire déclarant votre contrat avec le garagiste nul, vous devez payer. La loi ne donne que rarement au justiciable le moyen de se faire justice lui même.

Cela dit, une demande en résolution du contrat, formulée par votre part, et fondée sur l'inexécution fautive du contrat par le garagiste est possible (article 1147 et 1184 du Code civil).

Donc soit deux choses l'une:

-Soit vous payez et laisser cette histoire derrière vous.
-Soit vous laissez le garagiste vous assigner en justice et vous formulerez une demande reconventionnelle tendant à obtenir la nullité du contrat conclu avec le garagiste.
Cette deuxième solution présentant un risque lié au fait que si vous perdez, vous serez probablement condamné à rembourser les frais de justice de votre adversaire ce qui augmenterait de beaucoup votre facture.

Bien cordialement.

Par Visiteur

Ce garagiste peut donc changer autant de pièces qu'il veut (voir le moteur complet) et je suis obliger de payer ?

Par Visiteur

Bonjour,

Oui, si vous mandatez le garagiste de vous réparer votre véhicule.

Comment voulez vous qu'il répare le véhicule sans rien changer?

Par ailleurs, je n'ai pas dit que vous perdriez en justice. J'ai simplement expliqué qu'il n'était pas possible de vous faire justice vous même, ce qui n'a rien avoir.

Bien cordialement.